

## Excuse pour une absence

Année de préparation professionnelle APP Bienne

**Délai** Les absences doivent être excusées par écrit au plus tard le troisième jour de la reprise de l'enseignement. Dans le cas de personnes en formation mineures, l'excuse doit en outre être confirmée par le/la représentant-e légal-e. Les formulaires sans justification ou sans les signatures exigées ne sont pas traités. **Les excuses remises trop tard entraînent une absence non excusée !**

**Conservation** Les **personnes en formation** doivent pouvoir justifier les absences non excusées dans le bulletin scolaire. **Elles doivent conserver les formulaires d'excuse pour une absence jusqu'à la fin du délai de recours contre un bulletin scolaire.**

Personne en formation	Nom :	Date de naissance :
	Prénom :	Classe :
	Absence du / le :	au :
<b>Motifs :</b>		
<b>Annexe : (confirmation/attestation)</b>		
Date :		Signature de la personne en formation :
RL	Date :	Signature du/de la représentant-e légal-e :
Maître/sse de classe	<b>Le/la maître/sse de classe</b> a pris connaissance de l'excuse et décide :	
	<input type="checkbox"/> L'absence est excusée. <input type="checkbox"/> L'absence n'est pas excusée.	
Remarques/prestations compensatoires :		
Date :		Signature :

Distribution : ➤ Maître/sse de classe |